

**Les 27 et 28 octobre à Paris, DES ELUS SONT DEVENUS RECELEURS en acceptant des sachets de semences paysannes remis par le collectif "Semons la Biodiversité" !**

**Le 28 octobre, une délégation du collectif « Semons la biodiversité » a remis sur le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris des sachets de semences fermières (semences sélectionnées par l'industrie semencière mais multipliées à la ferme) et paysannes (semences sélectionnées et reproduites à la ferme) à Denis Baupin, adjoint au Maire de Paris chargé du Développement Durable, de l'Environnement et du Plan-climat, et Fabienne Giboudeaux, adjointe au Maire de Paris en charge des espaces verts.**

**Tous les échanges de semences paysannes, même à titre gratuit, sont interdits par la législation française alors qu'ils sont indispensables à la survie de la biodiversité cultivée par les paysans. Par ailleurs, les paysans qui ont récolté dans leurs champs ces grains de blé refusent de payer des royalties à l'industrie semencière : ils sont de ce fait coupables de contrefaçon et toute personne acceptant de recevoir ces semences devient coupable de recel d'une contrefaçon.**

Après Jacques Boutault, Maire du 2e arrondissement de Paris qui avait accepté la veille au soir les sachets de semences paysannes, en présence de plus de 350 personnes en salle Jean Dame, deux autres élu-e-s sont devenu-e-s receleurs... **Pour voir la remise de sachets (merci à Eric Boutarin de la Télévision paysanne pour la vidéo!), cliquez sur le lien ci dessous :** <http://www.latelevisionpaysanne.fr/video.php?lirevideo=132#132>



**Un projet de délibération a également été proposé à Denis Baupin et Fabienne Giboudeaux : ces derniers se sont engagés à soumettre cette délibération au vote du prochain Conseil de Paris de novembre. La veille au soir, Jacques Boutault, Maire du 2e arrondissement s'est lui aussi engagé à soumettre cette délibération lors de son prochain Conseil municipal. Il est désormais du ressort de chaque citoyen et collectif de mobiliser les élu-e-s pour faire adopter en Conseil municipal, général ou régional une délibération qui :**

- ▶ invite la France à traduire effectivement le TIRPAA (Traité international pour l'agriculture et l'alimentation) dans notre législation nationale en vue de reconnaître aux agriculteurs et jardiniers le droit de conserver, utiliser, échanger et vendre les semences ou du matériel de multiplication reproduits à la ferme sur son territoire,
- ▶ invite les parlementaires à faire respecter leur vote en interdisant tout droit de propriété intellectuelle sur le vivant et en limitant les normes commerciales et les droits des obtenteurs là où commencent ceux des agriculteurs.

Jacques Boutault, Denis Baupin et Fabienne Giboudeaux se sont enfin associés, à travers une déclaration commune du collectif « Semons la biodiversité », au mouvement des semeurs volontaires de biodiversité. Ils ont exigé une évaluation indépendante et contradictoire des risques des OGM sur la santé, l'environnement et les agricultures paysannes, biologiques et de qualité. Merci de largement diffuser la déclaration commune ci dessous et en pièce jointe !